

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

2^e BUDGET PARTICIPATIF 2024 DE LA VILLE D'ALBI

PROPOSEZ
VOS IDÉES
du 1^{er} janvier
au 31 mars



ALBI, LA DÉMOCRATIE ACTIVE
CONSTRUISONS NOTRE VILLE ENSEMBLE

albi
• MA VILLE

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

Budget participatif 2024 de la Ville d'Albi : appel à idées du 1^{er} janvier au 31 mars

En 2022, le premier Budget participatif de la Ville a permis de faire éclore 101 idées déposées par des Albigeoises et Albigeois ; idées innovantes qui ont été étudiées par une commission composée de citoyens tirés au sort et d'élus, puis par les services de la collectivité.

Après analyse de faisabilité, 26 projets ont été soumis à votre vote et ce sont 11 projets citoyens désignés lauréats à l'issue du scrutin qui sont en train de voir le jour.

En 2024, l'équipe municipale vous invite à proposer de nouvelles idées pour Albi. Il suffit de quelques lignes présentant une idée, une ébauche de projet sur la plateforme **jeparticipe.albi.fr** ou sur le document joint.

Les techniciens des services de la Ville et de la Communauté d'agglomération vous accompagneront et vérifieront la faisabilité technique, financière et légale de votre proposition.

À vous de faire campagne autour de vous pour défendre au mieux votre projet et obtenir le nombre de voix suffisant pour qu'il soit lauréat.

L'équipe municipale s'engage à réaliser ceux qui seront plébiscités par les Albigeois, ceux que vous aurez choisis.

Comme en 2022, 500 000 € du budget d'investissement de la Ville seront consacrés à vos idées pour vous permettre d'être un acteur de notre cité, à nos côtés, pour une ville toujours plus participative, innovante et attentive aux besoins de chacun, solidaire et agréable à vivre !

Par votre participation, vous allez pouvoir co-construire Albi de demain.

Afin de vous aider et de vous accompagner tout au long de vos démarches, nous avons élaboré ce guide du porteur de projet qui se veut à la fois didactique et à la portée de tous.

Le temps est à présent venu d'ajouter votre brique à l'édifice !

Stéphanie
GUIRAUD-CHAUMEIL
Maire d'Albi

Laurence PUJOL

*Adjointe au Maire
Déléguée à la sécurité, à la tranquillité
publique et à la participation citoyenne*



PARTICIPEZ ET PROPOSEZ UNE IDÉE

Tous les Albigeois de plus de 16 ans peuvent déposer une idée.

Si une idée émane d'un groupe d'amis, une personne est désignée dans le groupe pour être le référent unique.

Appel à idées

(du 1^{er} janvier au 31 mars 2024)

Comment bien communiquer sur votre idée ?

- Vous proposez d'abord une idée en la présentant en quelques lignes.
- Vous choisissez un titre : plus il est clair et accrocheur, plus il a de chances de remporter l'adhésion des Albigeois qui seront amenés à voter pour élire les projets citoyens lauréats.
- Vous pouvez joindre des photos, un croquis ou une image pour illustrer votre idée et indiquer le lieu envisagé. Vous devez indiquer à quel public s'adresse cette idée.

À quelles conditions votre idée est-elle éligible ?

- Relever des compétences de la Ville : cadre de vie, maîtrise et production d'énergie, aménagement des espaces publics de proximité, culture et patrimoine, citoyenneté, innovation sociale et numérique, solidarité, éducation-jeunesse, sports et loisirs .
- Participer à l'amélioration du cadre de vie et/ou du vivre ensemble.
- Être localisée sur des espaces publics de la commune et répondre à l'intérêt général.
- Coûter entre 100 et 100 000 euros.
- Relever d'une dépense d'investissement.

Où déposer l'idée ?

- sur la plateforme numérique **jeparticipe.albi.fr** (vous devez en premier lieu créer votre compte), puis compléter le formulaire de dépôt d'idée.

ou

- en remplissant un formulaire papier disponible en mairie, dans les maisons de quartier ou sur la Caravane de la démocratie active.

Lorsque vous avez déposé votre idée, vous recevez un message vous indiquant qu'elle a bien été prise en compte. Si votre idée n'est pas retenue, nous vous envoyons un message qui vous en précise les raisons.

Aide et accompagnement **Vous n'êtes pas seul !**

Vous pouvez vous faire aider par un groupe d'amis pour écrire votre idée et vous conseiller.

Vous pouvez également vous rendre sur le stand de la Caravane de la démocratie active (un calendrier sera communiqué prochainement en mairie, dans les maisons de quartier, dans Albimag ou en ligne sur la plateforme citoyenne et sur le site internet de la Ville).

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter directement l'équipe du Budget participatif de la Ville d'Albi :

Elle vous accompagnera pour mettre en forme votre idée lors d'échanges téléphoniques ou à l'occasion d'un rendez-vous en mairie ou dans une structure municipale de proximité.

Contact :
budgetparticipatifalbigois@mairie-albi.fr
05 63 49 11 23 ou 05 63 49 11 10



L'instruction des dossiers (1^{er} avril > 30 juin 2024)

Qui statue sur l'éligibilité de votre idée au Budget participatif ?

La commission du Budget participatif, composée de huit élus et de douze citoyens de la commission « *Ville accueillante et participative* » du Conseil consultatif albigeois tirés au sort, examine, après la clôture de l'appel à idées, la recevabilité des idées selon les critères énoncés dans le règlement.

Cette même commission est chargée, après examen de la faisabilité par les services de la collectivité, de valider les idées qui sont soumises par la suite au vote de la population.

Elle veille également au bon déroulement du dépouillement des votes du public.

L'étude de faisabilité

Si votre idée est recevable, les services de la collectivité vérifient qu'elle respecte les textes de lois et réglementaires et qu'elle est réalisable au regard de critères techniques et financiers.

Ne peuvent pas être retenues dans le cadre du Budget participatif les idées dont la réalisation :

- dépasse l'enveloppe budgétaire allouée,
- prend plusieurs années à être réalisée,
- nécessite l'achat d'un local ou d'un terrain,
- induit des frais importants à la pérennisation du fonctionnement de l'aménagement réalisé (exemple : gestion, entretien, électricité...).

Deux idées similaires peuvent être regroupées. La Ville d'Albi se charge de mettre en contact les porteurs d'idées concernés.

Dans tous les cas, si votre idée est retenue, vous êtes informé par l'équipe du Budget participatif. Si votre idée n'est pas retenue, vous recevez des explications sur les raisons qui ne permettent pas de la soumettre au vote des habitants.

Vous devenez dès lors porteur de votre projet !

Il est présenté au vote des Albigeois. S'ouvre alors la phase de promotion des projets.



La promotion (septembre 2024)

Quoi de mieux que solliciter votre entourage (famille, amis, collègues, connaissances...) pour vous aider à promouvoir votre projet et encourager la participation d'un maximum de personnes !

La Ville d'Albi met à votre disposition un kit de communication pour faire des affiches et des flyers. Elle accompagne la présentation des projets lors d'un temps de rencontre où les sélectionnés exposent leur proposition aux élus, aux habitants et aux instances de participation citoyenne.

Vous pouvez vivre une expérience de promotion collective !

Lors de temps festifs, vous rencontrez les autres porteurs de projet. Inscrits dans la même dynamique, vous partagez avec eux une expérience collective.

Parler de votre projet autour de vous vous amène à expliquer ce qu'est le Budget participatif et à donner de la visibilité à d'autres projets que le vôtre. Au moment du vote, les Albigeois sont de toute façon amenés à choisir plusieurs projets.

Le vote (1^{er} > 31 octobre 2024)

Qui peut voter ? Tous les Albigeois de plus de 16 ans peuvent voter pour leurs trois projets favoris avec un ordre de préférence en attribuant trois points à leur projet préféré, deux points au second et un point au troisième.

Où ? Il est possible de voter directement sur la plateforme en ligne : **jeparticipe.albi.fr** ou de se rendre en mairie, dans les maisons de quartier, sur la Caravane de la démocratie active et remplir un bulletin papier à déposer dans les urnes prévues à cet effet. La liste des lieux et des dates sera précisée ultérieurement.

Les lauréats (novembre 2024)

Au regard des votes exprimés, la commission du Budget participatif se réunit pour désigner les projets lauréats. Plusieurs projets peuvent en effet être retenus dans la limite de l'enveloppe globale de 500 000€ allouée au Budget participatif 2024.

Une attention particulière est portée aux projets déposés par les jeunes entre 16 et 25 ans.

La réalisation des projets

La Ville d'Albi organise la réalisation des projets lauréats dans les deux ans qui suivent.

Vous êtes informé et vous pouvez suivre l'évolution des projets jusqu'à leur aboutissement.

Un des objectifs du Budget participatif est aussi de permettre aux citoyens de mieux comprendre comment se construisent les projets, comment ils sont planifiés et mis en œuvre. Des informations sont donc données régulièrement sur l'avancement du processus, sur la plateforme **jeparticipe.albi.fr** et en relation avec chaque porteur de projet concerné.



LES 4 ÉTAPES

du Budget participatif 2024



1/ À VOS IDÉES

> DE JANVIER À MARS 2024

Les Albigeois proposent une idée sur la plateforme dédiée jeparticipe.albi.fr ou sur le formulaire papier.



2/ À NOUS DE LES EXAMINER

> DEBUT AVRIL 2024

La commission du Budget participatif de la Ville d'Albi recense toutes les idées citoyennes et étudie leur éligibilité.

> D'AVRIL À JUIN 2024

Les services de la Ville examinent la faisabilité technique, juridique et financière des projets.

3/ À VOUS DE DÉCIDER

> EN OCTOBRE 2024

La commission du Budget participatif annonce les projets retenus et les soumet au vote des Albigeois qui choisissent les lauréats.



4/ À LA VILLE DE RÉALISER

> 2025-2026

Les projets plébiscités par les Albigeois sont annoncés en décembre 2024 et leur réalisation est lancée par la Ville dans les deux ans qui suivent.

